



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 29 mars

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 27
Absents :
Procuration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 29 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'espace Mansuy de BADONVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEMONET Ghislain, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. Eric TAVERNE, Mme VILLAUME Damienne

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. AUBERT Jean-Christophe pouvoir à GEX Christian, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent pouvoir à M. BERTRAND Hervé

### Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT était remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. TAVERNE Eric, Mme VAUDEVILLE Sabrina était remplacée par M. COISMANN Gérard

### Etait absent :

2017-012

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

Date de convocation  
17/03/2017

## Modification du règlement intérieur du PETR du PAYS DU LUNEVILLOIS

DATE D'AFFICHAGE  
..J..

A la suite des modifications de périmètres des Communautés de communes adhérentes au PETR du Pays du Lunévillois et à la volonté de créer des comités consultatifs sur les principales missions exercées par le PETR, il convient de modifier le règlement intérieur comme suit :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./...

### Titre 1 - le comité de Pôle

Article 1 : le tableau de composition du comité est mis à jour comme précisé dans les statuts

et publication du :

..J./...

### Titre 2 - le Bureau de Pôle

Article 7 : composition

**Le Bureau du Pôle est composé de :**

- 1 Président

- 4 Vice-Présidents

- 7 membres

*L'ensemble des 12 membres du bureau répond à une répartition selon le principe de 3 membres par Communautés de Communes.*

Article 8 : délégation des pouvoirs au Bureau

Le Comité du Pôle peut déléguer au Bureau le règlement de certaines affaires par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites par délibération.

L'établissement et le vote du budget ainsi que les modifications des statuts restent cependant de la compétence exclusive du Comité du Pôle.

Pour toute délégation entière du Comité du Pôle au Bureau du Pôle, les règles de fonctionnement du Comité du Pôle sont applicables au Bureau du Pôle.

***A la date d'adoption du présent règlement, le comité ne propose aucune délégation au Bureau.***

### TITRE 3 – les commissions

Article 11 : Nature et composition.

(...)

Pour permettre de faire figurer des membres de la société civile ayant les mêmes droits que les membres issus du Comité du Pôle, le Comité de Pôle peut former des comités consultatifs.

Ces Comités consultatifs répondront aux mêmes règles de fonctionnement que les commissions.

***Le Comité de Pôle décide de créer 4 comités consultatifs :***

- ***Comité consultatif Suivi du Projet de Territoire***
- ***Comité consultatif économie touristique***
- ***Comité consultatif Transition énergétique***
- ***Comité consultatif Mobilité***

- En application de l'article L5211-1 du CGCT les dispositions de l'article L2121-8 du CGCT rendent obligatoire l'adoption d'un règlement intérieur,
- Vu la délibération du comité de pole du 21 janvier 2015 adoptant le règlement intérieur,
- Vu la délibération du comité de Pole du 9 décembre 2015 portant modification du règlement intérieur,
- Vu les arrêtés préfectoraux portant modification des périmètres des communautés de communes adhérentes au PETR,
- Vu le projet de règlement intérieur modifié présente à l'assemblée,

Après avis favorable du Bureau, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** les modifications du règlement intérieur
- **ANNEXE** à la présente délibération le règlement intérieur du PETR du Pays du Lunévillois

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Badonviller  
Le Président,

